



RAPPORT ANNUEL

DU

MAIRE DE QUÉBEC

AUX

MEMBRES DU CONSEIL-DE-VILLE.

1860.



QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>ie</sup>.

1861.



# RAPPORT ANNUEL

DU

# MAIRE DE QUÉBEC

AUX

MEMBRES DU CONSEIL-DE-VILLE.

1860.

---

Messieurs,

Appelé trois fois consécutives, par la confiance et les suffrages de mes concitoyens, à présider aux affaires municipales de la Cité de Québec, je me suis efforcé de répondre à la bienveillance des électeurs, en consacrant à leurs intérêts mon temps, mon énergie et toute la capacité que je puis avoir. Leur confiance ainsi renouvelée m'a engagé à redoubler d'efforts ; et à la fin de chaque année, en leur rendant compte de ma gestion, j'ai eu soin de ne rien taire de ce qui pouvait tendre à rendre plus prospère cette ville, la plus ancienne de ce pays.

Aujourd'hui que je suis sur le point de me retirer de la première magistrature de cette Cité, je croirais trahir mon mandat, si je n'exposais pas, dans toute sa vérité, la position des affaires financières de cette Municipalité. Ce devoir est d'autant plus impérieux qu'il y a aujourd'hui plus d'hommes disposés à faire un tableau lugubre de nos affaires qu'ils ne connaissent pas,

et qui ne craignent cependant pas de ruiner, en autant qu'il est en eux, un crédit dont la ville a tant besoin, et dont elle n'a cessé d'être fière jusqu'à ce jour. J'espère qu'après avoir lu, sans passion et sans préjugés, l'exposé que je vais faire, chacun se réjouira d'apprendre que les finances de cette Cité sont dans un bien meilleur état qu'on ne pouvait s'y attendre, après l'exécution des grands travaux publics que la ville avait entrepris.

## *Finances.*

Lorsque les grands travaux de l'Aqueduc et du Drainage ont été entrepris, le conseil d'alors n'a malheureusement pas pourvu au paiement immédiat des intérêts, et à la création d'un fonds d'amortissement. Ce n'est que plus tard que l'on a songé à cette dernière mesure, et cependant, durant tout ce temps, l'intérêt presque tout entier, et les sommes qui, chaque année, devaient être versées au fonds d'amortissement, furent payés à même le produit de la vente des *débetures* de cette Cité en Angleterre. Le

résultat pratique de cette mesure a été de créer, au moyen des intérêts et du fonds d'amortissement, une nouvelle dette, qui a dû grossir de beaucoup celle contractée pour les grands travaux que je viens de mentionner.

Pour obvier à ce grave inconvénient, qui pouvait devenir ruineux pour la ville, le Conseil a décidé, il y a deux ans, que dorénavant les intérêts et les sommes nécessaires au fonds d'amortissement seraient payés, comme ils auraient dû toujours l'être, au moyen des revenus de l'année courante. Je sentais bien, à cette époque, avec tout le Conseil, que pour donner à ce fonds d'amortissement toute sa valeur et le rendre réellement ce que son nom comportait, il fallait ajouter chaque année à ce fonds l'intérêt des sommes qui y avaient été versées; mais il était impossible, dans l'état actuel des finances de la ville, qui venaient d'être chargées de tout l'intérêt et du fonds d'amortissement, de pouvoir adopter cette mesure immédiatement. Ce n'est que dix-huit mois plus tard, que le Conseil a complété la mesure, en ordonnant au Trésorier d'ajouter chaque année au fonds d'amortissement et l'intérêt de ce fonds et les sommes prescrites par la loi. C'est une nouvelle garantie pour les porteurs de nos bons, qui savent que ce fonds se compose aujourd'hui de \$85,904, placées dans le fonds capital de la Banque de Québec. Il va sans dire que ce fonds d'amortissement ne peut être engagé d'aucune manière par la Municipalité et qu'il est là pour la sûreté du rachat final des Débentures de la Cité.

Convaincu que son premier devoir était de maintenir le crédit de cette Municipalité, le Conseil, depuis deux ans, a fait mettre à part une partie du revenu municipal, et a créé ce qu'il appelle « le fonds d'intérêt. » De cette manière le Conseil se trouve toujours en position de faire face à l'intérêt de sa dette, et de transmettre, à l'époque convenable, les sommes qu'il doit verser entre les mains de ses agents financiers, M. M. Baring, Brothers et compagnie.

Ces différentes charges, pesant sur le revenu annuel, ont dû grossir nécessairement le montant des dépenses de l'année. Les hommes irréfléchis se sont mis à crier hautement au gaspillage, tandis que s'ils eussent étudié attentivement les états financiers publiés chaque année, ils se seraient aperçus qu'à une certaine époque les dépenses n'étaient moindres que parce que l'intérêt de la dette et le fonds d'amortissement se payaient au moyen du capital qu'ils grossissaient ainsi chaque année. J'ai préféré, pour ma part, m'exposer pour quelque temps aux censures de ceux qui ne connaissent pas nos affaires municipales, convaincu

que le bon sens aurait son jour, et que finalement le public trouverait mieux de payer les intérêts annuellement, que de grossir sa dette des intérêts annuels et de l'intérêt de l'intérêt. Aujourd'hui le temps est arrivé; que les citoyens jugent.

Le tableau suivant indique le montant de la dette de la Cité, à la fin de chaque année, depuis 1852, et l'augmentation dans l'année :

Année.	Montant de la dette.	Augmentation de la dette.
1852.....	\$740,414	
1853.....	1,099,465.....	\$359,051
1854.....	1,190,687.....	91,222
1855.....	1,459,347.....	268,660
1856.....	1,649,624.....	190,277
1857.....	1,837,074.....	187,550
1858.....	2,063,904.....	166,730
1859.....	2,073,139.....	69,235
1860.....	2,164,000.....	31,000

Ce tableau fait voir clairement que, durant les trois dernières années, le Conseil s'est efforcé d'empêcher, autant que possible, l'augmentation de la dette. Aussi cette augmentation qui était de \$166,000 en 1858, se trouve réduite à \$69,000 en 1859, et n'a été l'an dernier que de \$31,000. Néanmoins, ces trois dernières années ayant été celles de mon administration des affaires municipales, je tiens à montrer pourquoi cette dette a été encourue. Le Conseil verra par les tableaux qui suivent qu'elle a été consacrée presque en entier à des travaux ou ouvrages permanents et qui ne pouvaient être raisonnablement faits au moyen des revenus de l'année.

1858.

Halle Champlain (partie).....	\$31,641
Démolition des ruines du Palais Législatif.....	3,666
Quais du Cul-de-Sac (partie).....	1,320
Pontons pour ces quais.....	2,940
Elargissement de la rue Champlain.....	1,545
Payé à compte de la propriété Blumhart (côte de la Montagne)....	739
Payé pour le drainage et l'aqueduc.....	124,915
<b>Total pour 1858.....</b>	<b>\$166,766</b>

1859.

Halle Champlain (partie).....	\$25,699.
Extension de la rue de l'Eglise (Saint-Roch) .....	898
Drainage et aqueduc.....	42,925
<b>Total pour 1859.....</b>	<b>\$69,522</b>

	1860.
Halle Champlain (partie).....	\$11,123
Elargissement de la rue Champlain.	3,441
Achat de propriété, quartier Jacques-Cartier .....	100
Côte de la Montagne (héritiers Blumhart) .....	400
Havre du Palais (débarcadère pour la pierre).....	400
Rue Prince de Galles, achat de terrain	3,708
Ouverture de la rue Prince de Galles	831
Marché et Halle de la Haute-Ville..	1,682
Halle St-Paul, peinture, pavage, etc	600
Drainage .....	5,542
Réception du Prince de Galles et exposition .....	8,320
	<u>\$36,147</u>

Ce tableau est très important spécialement en deux points. Il fait voir que le revenu des marchés a augmenté considérablement en 1860, et que le revenu de l'année a excédé de plus de \$22,000 celui de 1859, qui était aussi beaucoup plus élevé que celui de 1858. Cette augmentation de revenu en 1859 et 1860 a été obtenue sans augmenter les impôts sur les masses, mais seulement en veillant davantage à la collection du revenu, faisant valoir les propriétés de la municipalité, et faisant contribuer au revenu public des individus ou des industries qui ne supportaient pas du tout, ou très peu leur part des charges publiques. Cette augmentation de revenu est aussi une réponse à ceux qui prétendent que les collections ne se font pas régulièrement, et qu'il n'y a qu'un certain nombre d'individus qui paient des taxes. L'état suivant devra convaincre du contraire :

D'un autre côté, la Législature ayant permis au Conseil-de-Ville de consolider autant qu'il est possible sa dette non-garantie par des bons, en émettant des *débetures* au montant de £75,000, une partie de ces bons a été vendue en Angleterre. Il a été racheté par ce moyen pour \$119,526 de billets à la Banque de Québec durant la présente année, ce qui réduit à \$42,714 la balance de la dette de la cité envers cette banque. Par cette opération, et en rachetant ainsi d'autres dettes, la ville se trouve à ne payer sur ces montants que 6 p. 100 d'intérêts, plus une très légère commission, au lieu de 7½ p. 100 payés à la banque ou à des individus. Il reste encore, entre les mains de M.M. Baring Brothers et Compagnie, des bons au montant de \$45,022, qui couvrent entièrement notre dette à la Banque de Québec, et de plus des bons au montant de \$76,401, qui étant vendus devront être employés uniquement au rachat, soit ici, soit en Angleterre, d'un égal montant de *débetures*, vu que cette dernière somme est au delà du montant autorisé par le dernier Acte de la Législature. Cette somme est néanmoins légalement émise, la loi permettant d'émettre des *débetures* dont le produit soit destiné et employé uniquement au rachat d'autres *débetures*.

Le revenu propre de la cité, sans l'Aqueduc, a été comme suit durant les six dernières années :

	1855	1856	1857	1858	1859	1860
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arrérages ..	21889	20296	29656	21456	36041	32673
Cotisations de l'année						
courants ..	32849	36776	40904	37500	43539	70582
marchés ..	12553	13305	16794	16652	18723	23515
Autres revenus .....	17557	20473	28890	26410	35173	29095
<b>Total</b>	<b>64926</b>	<b>90860</b>	<b>116244</b>	<b>102049</b>	<b>133475</b>	<b>155865</b>

	Montant des cotisations imposées.	Montant reçu.	Montant dû.
1855	\$76,758	\$58,993	\$17,765
1856	89,637	69,025	20,612
1857	96,326	70,380	19,946
1858	98,015	75,609	22,346
1859	116,017	75,708	40,309
1860	120,416	70,582	40,834

On demandera peut-être pourquoi ces balances ne sont pas collectées en entier. La raison en est bien simple; c'est qu'en général elles sont dues par de pauvres gens qui n'ont pas de ménage, ou n'ont que ce que la loi leur permet de garder, en sorte qu'il est impossible de les leur faire payer, leurs dettes se montant à moins des \$40 fixées par la loi pour la vente d'un immeuble. Le Conseil doit voir néanmoins que ces balances se réduisent considérablement tous les ans, comme l'indiquent les chiffres moins élevés des années les plus reculées.

Je donnais plus haut le revenu total de tous les marchés de cette ville, pour chacune des six dernières années, et je remarquais, en passant, qu'il y avait pour cette source de revenu une augmentation considérable en 1860. Le Conseil doit se rappeler que cette augmentation est due en grande partie à la Halle Champlain, qui est ouverte depuis le mois de mai. Quoique la cité n'ait pas encore pu en retirer une année entière de revenu, les résultats néanmoins sont très satisfaisants. Il faut se rappeler, en effet, que les marchés Finlay et Champlain réunis ont donné le revenu suivant :

En 1859.....	\$ 7,049
En 1860.....	<u>11,879</u>

Donnant une augmentation en 1860 de 4830

D'un autre côté, les propriétés et affaires autour des marchés Finlay et Champlain ont produit les sommes suivantes pour la Corporation :

	1859	1860
Propriétés autour du marché Finlay.....	\$2,101	1,974
Propriétés autour du marché Champlain.....	2,403	3,220

Total..... \$4,504 5,194  
donnant une augmentation en 1860 de..... \$ 690

Cette augmentation, ajoutée à celle obtenue sur les revenus de ces deux marchés, forme une somme de \$5,520, qui est égale à 7 p. 100 sur le coût total de la Halle Champlain. Néanmoins, nous n'avons eu qu'un revenu de huit mois de cette halle, ce qui nous donne à croire que le revenu annuel devra en être d'au moins 8 à 8 1/2 p. 100 sur le coût total de l'édifice. Ce résultat m'est d'autant plus satisfaisant que cette halle a été construite sous mon administration, et que l'augmentation de dette, ainsi créée pendant ma mairie, rapporte à la ville un revenu important.

Le revenu de l'Aqueduc a été comme suit durant les six dernières années :

1855.....	\$10,411
1856.....	22,976
1857.....	40,624
1858.....	36,975
1859.....	48,157
1860.....	54,059

Le revenu de 1860 surpasse ainsi de près de \$6,000 celui de 1859, et il excède de 50 p. 100 celui de 1858, sans que le Conseil ait augmenté le prix de l'eau. Ce revenu n'est néanmoins pas suffisant, et il est d'absolue nécessité de l'accroître, si le Conseil veut éviter d'embarrasser plus tard les finances générales de la cité, qui seraient on ne peut plus prospères, le revenu ordinaire de la cité étant plus élevé que le montant des dépenses ordinaires de la cité, autres que celles de l'Aqueduc.

C'est toutefois un plaisir pour moi de pouvoir dire que j'ai laissé au premier janvier courant, \$48,000 dans le coffre municipal. Cette somme est la différence entre le montant de la recette de l'année et celui des paiements, la recette totale de la cité et de l'aqueduc ayant été de \$209,924 en 1860, et comme suit durant les six dernières années :

1855	\$95,257	1858	\$139,023
1856	113,526	1859	181,632
1857	156,868	1860	209,924

Cette balance de \$48,000 doit être ajoutée à la recette de 1861 et servir à faire face aux intérêts dus dans ce mois et ceux du mois de mai prochain.

Dans tout ce qui précède, j'ai évité, autant que possible, de faire des suggestions et recommandations, de crainte d'embarrasser l'administration de mon successeur. Je me contenterai donc de dire ici que les travaux de l'Aqueduc ont été entrepris, sans avoir en vue le système de drainage, si coûteux, qu'on a trouvé nécessaire plus tard d'adopter. C'est ce qui explique pourquoi ce drainage, qui coûte aujourd'hui \$500,000, ne rapporte aucun revenu. Quoique j'aie toujours été contre une augmentation inutile d'impôts, néanmoins j'ai toujours été d'avis que le drainage devait être pour la ville une source de revenu, parce que les citoyens, qui en sentent tous les effets avantageux et se trouvent ainsi déchargés de leurs anciennes obligations de construire les canaux extérieurs de leurs propriétés, et de payer leur quote part dans la construction des canaux publics, ne pouvaient trouver déraisonnable que la municipalité le rendit rémunératif. Néanmoins le Conseil ayant été d'un avis contraire, l'intérêt sur ces \$500,000 doit forcément être prélevé sur le revenu ordinaire, qu'il diminue d'autant. C'est au Conseil à aviser à quelque autre mesure afin de faire face à cette dépense, qui pèse injustement sur le revenu actuel de la cité.

*Travaux exécutés.*

AQUEDUC.

Le département n'a exécuté cette année que les travaux d'absolue nécessité, et l'a fait avec une grande économie. Le tableau suivant fait voir ces travaux et ceux exécutés depuis le commencement de l'Aqueduc :

	En 1860.	jusqu'au 1er janvier 1861.
	pieds	pieds
Longueur de tuyaux posés pour l'eau pure.....	110	144,897
Do do de drainage posés..		75,451
Do do d'égouts construits en brique.....	110	20,780
Do do « en bois..	100	700
Do tuyaux de décharge des hydrants.....		2,339
Nombre de chantepleurs ou stop cocks.....	1	85
Do d'Hydrants ou fontaines.....	5	173
Longueur des tuyaux en terre pour les hydrants.....		2,015
Nombre de puits de jonction.....		85
Do de trous d'hommes.....		155
Do de puisards dits Gully wells.....	3	160
Do d'édifices pourvus d'eau	36	3,126
Do de puits pour hydrants	6	

Le nombre d'hommes employés par le département a été, en moyenne, de 24 durant l'année, et leurs gages se sont élevés, en moyenne, à \$118.50 par semaine, ou à \$0.82 chaque, par jour. Dans ce nombre sont compris le commis, M. A. B. McConnell, et le conducteur des travaux nouveaux et des réparations, M. Joseph Rousseau. Sans eux, la moyenne des gages est de \$0.68 par jour.

Le plan proposé l'an dernier pour augmenter la quantité d'eau n'ayant pas réussi, le département a consulté MM. Aubin et Keefer, sur les mesures à adopter. Chacun de ces Messieurs a fait son rapport. Ces documents sont devant le comité, qui a profité de quelques-unes de leurs suggestions pour faire des améliorations et empêcher le gaspillage de l'eau. Ce sera au Conseil à voir quelles autres mesures il conviendrait d'adopter. En attendant, espérons que les chefs de famille, qui sont quelquefois privés d'eau temporairement, pour en fournir à d'autres quartiers, comprendront combien il leur importe, comme à toute la ville, de ne faire qu'un usage raisonnable de l'avantage qui leur est donné d'avoir dans leurs demeures une abondante provision d'eau.

*Chemins.*

Le département des chemins n'ayant pas eu d'octroi extraordinaire cette année, n'a pas eu à faire de grands travaux. Néanmoins, la partie de la rue Prince de Galles, située entre les rues Arthur et Leadenhall, a été ouverte et planchée, ainsi que les rues qui y aboutissent. Cet ouvrage était nécessaire depuis l'ouverture de la nouvelle douane. Il serait maintenant à désirer que le terrain qui se trouve en arrière de la douane fût converti en place publique et devint un ornement pour la ville, au lieu d'être, ce qu'il est aujourd'hui, une fondrière.

Le comité des chemins a fait faire quelques travaux au havre du Palais, pour le déchargement de la pierre à bâtir. Cette mesure était devenue nécessaire dans l'intérêt du havre, aussi bien que dans celui des vendeurs et acheteurs de pierre.

Presque toutes les rues planchées ont dû aussi être réparées, ce qui a occasionné une dépense de \$880. Évidemment le planchéage, aussi bien que le macadam, ne sont pas convenables pour des rues dans lesquelles il y a un grand roulage. Le pavage en pierre est de beaucoup préférable ; mais la dépense première à faire paraît avoir été, et devoir continuer à être le grand obstacle à son emploi, au moins pendant quelque temps.

Dix-huit cent vingt pieds de canaux ont été construits dans l'année, et 970 pieds ont été

nettoyés et couverts en neuf. Ces travaux ont été exécutés dans les quartiers Jacques-Cartier et Saint-Roch.

Les réparations au macadam ont exigé près de 3,000 voies de pierre, gravier ou sable, en outre de 5,709 voyages de décombres.

Il a été posé 17,068 pieds de trottoirs dans l'année, et dans les six dernières années comme suit :

1855.....	14,953	1858.....	20,086
1856.....	20,524	do.	16,872
1857.....	21,755	do.	17,068

Enfin, l'entretien des chemins d'hiver n'a coûté que \$1114, c'est-à-dire \$409, de moins que l'an dernier, et il a été enlevé des rues plus de 14,000 voies d'ordures.

*Police et Feu.*

Le Corps de Police a continué à se montrer effectif, comme gardien de la paix publique et corps de pompiers, sous l'habile direction de ses deux chefs. Ce département a été administré, comme les autres départements, avec soin et vigueur, et aussi avec économie.

La police, durant l'année, a opéré 3,784 arrestations, le nombre en ayant été de 3,294 en 1859 et de 3,217 en 1858. Cette augmentation dans le nombre des arrestations est due au plus grand nombre de navires qui ont visité notre port cette année, et non pas à la turbulence de la population qui, pendant la visite du Prince de Galles, et durant l'Exposition Provinciale d'Agriculture, a montré aux nombreux étrangers qui nous ont visités, combien elle est paisible et respecte les lois.

L'état suivant indique le nombre d'incendies et les pertes occasionnées par eux durant les trois dernières années.

	1858.	1859.	1860.
Incendies.....	27	44	56
Alarmes.....	7	16	19
Montant des assurances sur les propriétés incendiées .....	\$85740	77480	127530
Montant des assurances sur les meubles.....	14480	17100	75472
Montant des assurances sur les deux .....	100220	94580	202992
Montant des pertes sur les propriétés incendiées .....	14164	17188	38556
Montant des pertes sur les meubles détruits .....		8520	51700
Montant des pertes sur les deux.....	14164	25708	90256



L'augmentation cette année dans le chiffre des pertes est due au grand incendie du quartier Champlain, qu'il était très difficile de maîtriser, vu le très-fort vent qui soufflait alors et la position exposée et difficile où étaient situées les propriétés en question. Ce n'est que par des efforts énergiques de la part de la police et de quelques citoyens zélés du quartier, que le feu put être maîtrisé après la destruction de bâtisses évaluées à \$20,000 et de meubles, bois, etc. au montant de \$42,000. Il n'est pas moins certain cependant que les Compagnies d'Assurance, qui font des affaires à Québec, sont très-prospères, et que cette prospérité doit avoir pour résultat, avant peu, de leur faire réduire leurs taux d'assurance, qui ne sont plus proportionnés à leurs risques.

Le département des Cheminées a continué à prospérer, grâce à l'activité et au zèle du Surintendant, qui a vu accroître ses devoirs, sans qu'il en soit de même de sa rémunération, quoique certainement il mérite l'encouragement. Le Conseil jugera mieux par l'état suivant du revenu des cheminées :

1855	\$5,849	1858	\$7,672
1856	6,825	1859	7,684
1857	7,622	1860	9,258

La dépense de ce département n'a été cependant que comme suit :

	1858	1859	1860
Cordages, etc.,.....	\$ 16	16	16
Gages de six hommes.....	1653	1677	1673
Salaire du Surintendant	600	600	600

Dépense totale..... \$2269 2293 2289

Avant de passer à un autre département, je me permettrai de suggérer au Conseil de créer un motif d'émulation autre que celui du devoir, pour les hommes de Police d'être fidèles, zélés et assidus à remplir toutes leurs obligations. Ce serait de créer un fonds de récompenses, composé des amendes imposées quelquefois à des hommes de Police, des sommes qui sont retranchées de leur paie pour cause d'absence, et des récompenses que des corps publics ou des particuliers accordent quelquefois pour services éminents. A la fin de chaque année, à une époque fixe, cet argent serait distribué en nature ou autrement aux hommes les plus méritants. Ce serait un encouragement pour plusieurs et un exemple pour tous. Si le Conseil le préférerait, ce fonds pourrait être un fonds de secours, dans les cas de maladie contractée par les hommes de Police dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans tous les cas, ce serait un motif d'émulation et de bonne conduite.

*Marchés.*

Le département des marchés a eu de rudes labeurs et s'en est acquitté à la satisfaction du Conseil. Il a dû faire terminer les travaux de la halle Champlain, dans laquelle il a fait introduire le gaz. La halle Saint-Paul a dû être peinte à neuf, ainsi que celle de la Haute-Ville, qui a nécessité de grands travaux de réparation et des changements qui en ont augmenté de beaucoup les revenus.

Les réglemens qu'il a fait adopter par le Conseil pour la régie des marchés ont fonctionné aussi bien qu'il était possible sous les circonstances. Les réglemens devront néanmoins être amendés en quelques points, que l'expérience a prouvé être défectueux. Ils devraient spécialement mettre le moins d'obstacles possibles à la venue des cultivateurs aux marchés ; car c'est l'intérêt de tous que les étrangers nous visitent, et plus particulièrement les cultivateurs, qui achètent nos marchandises de toutes sortes. Les tarifs des havres du Palais, du Cul-de-Sac et du marché Pinlay devraient aussi être amendés, pour conserver à la ville le revenu qu'elle en retire.

En parlant du havre du Palais, je dois dire que le collecteur et sous-collecteur paraissent y faire bien leur devoir, si l'on en juge par le revenu que ce havre produit, et qui est comme suit :

1855	\$1,951	1858	\$3,938
1856	2,046	1859	6,042
1857	4,421	1860	6,406

*Cour de Recorder.*

La Cour de Recorder a continué à être un grand auxiliaire du Trésorier de la Cité et de la Police. Elle a eu à s'occuper de 1797 causes civiles, 952 poursuites au criminel, et de 2,040 délinquants qui ont été arrêtés par la Police dans les rues et sur les places publiques. Les causes civiles étaient pour un montant de \$73,936, dont \$15,255 ont été payées avant l'entrée des actions en Cour, produisant \$401 d'honoraires ou frais. L'Huissier de la Cour a continué à remplir les devoirs d'un commis, ou d'un Assistant-Greffier sans en avoir les émoluments. C'est un officier qui mériterait quelque considération de la part du Conseil.

Le Gouvernement, appréciant les services rendus par M. le Recorder Gauthier, l'a appelé à occuper un rang encore plus élevé dans la magistrature du pays, en le nommant juge de la Cour Supérieure. Cette nomination a été accueillie, à bon droit, avec une approbation unanime dans cette Cité et au dehors ; et son successeur, M. Jacques Crémazie, n'a, pour mériter la même popularité, qu'à avoir dans sa

nouvelle charge le succès qu'il a eu dans la mission qu'il s'était donnée volontairement de contribuer à l'instruction des enfants du peuple.

En parlant de la Cour de Recorder, je suis naturellement amené à parler d'un des désordres dont on se plaint le plus dans les grandes villes, et qui mérite par son extension l'attention spéciale des autorités municipales. Je veux parler des maisons de débauche ou de rendez-vous qui malheureusement ont augmenté beaucoup en nombre depuis dix-huit mois. Tous les jours, quelques malheureuses femmes de ces maisons sont conduites devant le Recorder, et là sont condamnées pour vagabondage et autres désordres. Et très souvent ce sont de toutes jeunes filles de 14, 15 et 16 ans ! Cet état de choses m'a engagé à faire faire par la police un relevé de toutes les maisons *connues* pour être des maisons de désordre, ou de rendez-vous, et j'ai eu le rapport suivant :

Nombre de maisons de débauche.....	20
Do do de rendez-vous.....	14

Total, 34

Ces maisons sont habitées par 202 femmes, dont 87 Canadiennes-françaises, 92 Irlandaises, 15 Anglaises, 3 Écossaises, 4 Allemandes et une Américaine. Leur âge moyen est de 27 ans, celui des Canadiennes-françaises de 25 ans, et celui des Irlandaises de 23½. Trente-six de ces malheureuses n'ont pas 20 ans.

Cette statistique est loin néanmoins de faire connaître toute la vérité. Elle doit suffire cependant à attirer l'attention des autorités, et les engager à considérer s'il n'y aurait pas quelque mesure à adopter, pour restreindre le mal, et surtout pour empêcher ces maisons de s'établir dans toutes les parties de la ville, et même près des Églises, ce dont on s'est plaint maintes fois dans le cours de l'année.

*Commission du havre.*

La commission du havre de Québec a exécuté de grands et bons travaux durant l'année. Cette commission est importante, et peut faire beaucoup de bien à notre port. Elle a été établie pour améliorer le havre et y attirer le commerce. Ce qu'elle a fait jusqu'ici, de l'aveu de tous, est ce qu'elle devait faire. Espérons qu'elle continuera à être aussi bien inspirée et à augmenter les facilités de chargement et de déchargement des navires et bateaux à vapeur, sans se faire la rivale des particuliers.

*Passage du fleuve.*

Les réglemens pour le passage du fleuve durant la saison de la belle navigation paraissent convenir généralement. Néanmoins, il serait à

désirer que nous eussions une meilleure classe de bateaux traversiers, ce qui exigerait un changement de tarif. Quant aux réglemens pour le passage d'hiver, ils sont très défectueux et doivent être amendés dans l'intérêt de tous.

*Actes nouveaux.*

Le Parlement, à sa dernière session, a passé trois Actes qui affectent particulièrement la Cité de Québec. Le premier divise la ville en trois collèges électoraux, pour les fins parlementaires. Ces trois collèges, presque en entier, ont le droit de voter pour la division Stadacona. La loi électorale néanmoins devrait être amendée, de manière à empêcher une même personne de pouvoir voter frauduleusement à tous les lieux de votation d'un quartier, ou si elle est propriétaire ou locataire dans plus d'un collège électoral, de voter à tous les lieux de votation d'un quartier dans chacun de ces collèges.

Un autre acte donne de plus amples pouvoirs à la Corporation pour la protection de l'aqueduc.

Le troisième pourvoit à la fermeture du « Cimetière anglais » du Faubourg Saint-Jean. Je suis heureux de pouvoir annoncer au Conseil que j'ai signé ces jours derniers à ce sujet l'acte d'accord entre la Corporation de Québec et les Syndics du Cimetière, où dorénavant on ne pourra plus inhumer que dans les voûtes et ce à de longs intervalles.

J'aurais été heureux d'avoir pu annoncer un égal succès par rapport à la porte Saint-Jean. Mais cette mesure n'est pas aussi facile à obtenir, car il faut toujours en référer aux autorités impériales. Espérons néanmoins que le temps approche où cette amélioration si nécessaire sera exécutée. En revanche, le gouvernement provincial a décidé de faire construire la nouvelle prison du district, et c'est un pas important, la prison actuelle étant plutôt une école du vice qu'une maison de réforme pour les jeunes délinquants et pour ceux qu'une première faute a conduits devant le Recorder. La nouvelle prison sera un bel édifice public qui fera honneur à l'habile architecte sous la direction duquel l'ouvrage doit être exécuté ; elle évitera, par le classement qu'on y fera des prisonniers, à plus d'un de ceux-ci une longue vie de crimes, et en fera de bons citoyens au lieu de les rendre à la société endurcis dans le vice.

*Réception publique.*

Avant l'exposition provinciale d'agriculture qui a été, sans contredit, la plus belle que nous ayons eue jusqu'à ce jour, notre cité a vu avec bonheur arriver au milieu d'elle le fils aîné de Notre Très Gracieuse Souveraine. Son Altesse

Royale venait nous dire combien sa royale mère et Reine aurait désiré visiter elle-même cette belle province du Canada, et combien elle appréciait ce pays qui dans des temps difficiles, alors que l'ennemi menaçait son indépendance, avait su trouver dans son cœur assez de patriotisme et dans ses bras assez de force pour repousser cet ennemi au delà de ses frontières. Cette visite ne manquera pas, soyons en sûrs, d'être heureuse pour notre pays. Elle nous a fait connaître, tels que nous sommes, à notre futur souverain et aux hommes d'état qui ont en main les destinées de l'empire britannique. Ils ont dû se convaincre que quoique appartenant à différentes races, parlant différentes langues et pratiquant des religions diverses, nous désirons tous respecter nos institutions réciproques, fiers de montrer que sur cette terre d'Amérique toutes les nationalités ont chance de prendre racine et de se perpétuer.

*Conclusion.*

Avant de terminer ce long rapport, je désire exprimer au Conseil combien les officiers du département des finances, du greffier, des chemins, de l'aqueduc et de la cour de Recorder m'ont secondé dans l'accomplissement des devoirs de ma charge. Je ne parle pas des autres départements, les ayant mentionnés ailleurs dans ce rapport. Je dois ajouter que tous ces Messieurs ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour servir les intérêts publics, et que ceux des départe-

tements des finances ont eu plus que des travaux ordinaires à supporter.

Maintenant que je suis sur le point de prendre congé du Conseil, je vous prie, Messieurs, d'accepter mes sincères remerciements de l'appui que vous n'avez cessé de m'accorder. Unis dans l'intérêt public, nous pouvons sans crainte montrer à nos concitoyens ce que nous laissons derrière nous. Pour ma part, soyez certains que je n'oublierai jamais que c'est ici et par vos libres suffrages que j'ai été désigné à mes concitoyens comme celui qu'ils devaient porter au fauteuil civique. Ils ont répondu trois fois consécutives à votre appel, et j'espère, Messieurs, que vous n'avez jamais eu à vous repentir de m'avoir placé à votre tête. Si quelquefois nous avons différé d'opinion, je suis certain que nous étions de bonne foi de part et d'autre, et quant à moi je ne me rappelle plus ces oppositions que pour les confondre dans le bon souvenir que je garderai toujours des rapports que j'ai eus avec vous. Travaillez avec mon successeur à la chose publique; contribuez à sa prospérité, et plus encore que nous n'avons pu le faire ensemble; personne ne s'en réjouira plus que moi, et c'est mon dernier souhait en vous disant adieu.

HECTOR L. LANGEVIN,  
Maire.

Hôtel de Ville  
Québec, 18 janvier 1860.

